République Française Département Loiret Commune de Crottes en Pithiverais

Compte rendu de séance Séance du 26 Mai 2020

L' an 2020, le 26 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes: COSSIA Gaëlle, GUERINEAU Marine, METAYER Harmonie, PILLOY Marie-Pierre, MM: BECHAC Olivier, CHANTEAU Jean-Claude, FORMONT Vincent, IMBAULT Thierry, POINCLOUX Daniel, VERNHES **DOMINIQUE**

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DA SILVA Norbert à M. IMBAULT Thierry

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal: 11

Présents: 10

Date de la convocation: 19/05/2020 Date d'affichage: 19/05/2020

Acte rendu executoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

le: 03/06/2020

et publication ou notification

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUERINEAU Marine

SOMMAIRE

Objet(s) des délibérations

- ELECTION DU MAIRE D 2020 016
- DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS D 2020 017
- ELECTION DES ADJOINTS D_2020_018
- ELECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ D_2020_019 DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES COMMISSIONS COMMUNALES D_2020_020
- DESIGNATION DES DELEGUES INTERCOMMUNAUX AUPRES D'ORGANISMES EXTERIEURS D_2020_021

ELECTION DU MAIRE (réf : D 2020 016) :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur VERNHES Dominique, le plus âgé des membres du Conseil.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu:

- Monsieur POINCLOUX Daniel: 10 (dix) voix

- Monsieur CHANTEAU Jean-Claude : 1 (une) voix

Monsieur POINCLOUX Daniel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé MAIRE

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS (réf : D 2020 017) :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de DEUX postes d'adjoints.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ELECTION DES ADJOINTS (réf: D 2020 018):

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à DEUX,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11
bulletins blancs ou nuls : 1
suffrages exprimés : 10
majorité absolue : 6

Ont obtenu:

- M. CHANTEAU Jean-Claude: 7 (sept) voix

- M. IMBAULT Thierry: 2 (deux) voix

- Mme PILLOY Marie-Pierre: 1 (une) voix

M. CHANTEAU Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11
bulletins blancs ou nuls : 0
suffrages exprimés : 11
majorité absolue : 6

Ont obtenu:

- Mme GUERINEAU Marine : 1 (une) voix

- M. IMBAULT Thierry: 3 (trois) voix

- Mme PILLOY Marie-Pierre: 7 (sept) voix

Mme PILLOY Marie-Pierre ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième adjoint au maire.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ELECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ (réf : D 2020 019) :

Considérant qu'il faut élire un maire délégué pour la commune de Teillay-Saint-Benois qui est associée à la commune de Crottes-en-Pithiverais.

M. le Maire rappelle que l'élection du Maire Délégué de la commune associée de Teillay-Saint-Benoist intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11
bulletins blancs ou nuls : 1
suffrages exprimés : 10
majorité absolue : 6

Ont obtenu:

- M. CHANTEAU Jean-Claude: 9 (neuf) voix

- M. FORMONT Vincent: 1 (une) voix

M. CHANTEAU Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire délégié de la commune de Teillay-Saint-Benoist.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

<u>DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES COMMISSIONS COMMUNALES (réf : D 2020 020) :</u>

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, soulignant la nécessité de désigner des délégués auprès des commissions communales, *Le Conseil Municipal*, à *l'unanimité*,

DESIGNE

- COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES :

Le président :

Daniel PONCLOUX,

Titulaires:

Marie-Pierre PILLOY,

Norbert DA SILVA, Olivier BECHAC,

Suppléants:

Dominique VERHNES,

Jean-Claude CHANTEAU,

Thierry IMBAULT.

COMMISSIONS DES FINANCES :

Messieurs

Daniel PONCLOUX,

Jean-Claude CHANTEAU,

Olivier BECHAC

Madame

Marie-Pierre PILLOY.

- COMMISSIONS DES TRAVAUX :

Messieurs

Daniel PONCLOUX, Norbert DA SILVA, Dominique VERHNES,

Thierry IMBAULT,

Jean-Claude CHANTEAU,

Vincent FORMONT.

COMMISSIONS FETES ET CEREMONIES:

Messieurs

Daniel POINCLOUX,

Norbert DA SILVA,

Dominique VERHNES

Mesdames

Marie-Pierre PILLOY

Marine GUERINEAU.

COMMISSIONS SOCIALES (Comité consultatif) :

Monsieur

Daniel POINCLOUX,

Mesdames

Marie-Pierre PILLOU,

Gaëlle

COSSIA.

.../...

CCAS de TEILLAY:

Le président

Jean-Claude CHANTEAU,

Les élus

Harmonie METAYER,

Gaëlle COSSIA, Vincent FORMONT, Olivier BECHAC,

Les extérieurs

Marie-Pierre PILLOY,

Jacques ROUSSEAU.

DELEGUE ECLAIRAGE PUBLIC DE CROTTES-EN-PITHIVERAIS :

Monsieur VERHNES Dominique

DELEGUE ECLAIRAGE PUBLIC DE TEILLAY-SAINT-BENOIST :

Monsieur Jean-Claude CHANTEAU

DELEGUES SALLE DE REUNION:

Messieurs

Daniel POINCLOUX,

Dominique VERHNES,

Madame

Marie-Pierre PILLOY.

- DELEGUE RELATIONS AVEC LES SAPEURS-POMPIERS :

Monsieur Daniel POINCLOUX.

- DELEGUE RELATIONS AVEC LES SOCIETES DE CHASSE :

Monsieur BECHAC Olivier.

DELEGUE DEFENSE :

Monsieur Norbert DA SILVA.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

<u>DESIGNATION DES DELEGUES INTERCOMMUNAUX AUPRES D'ORGANISMES EXTERIEURS (réf : D 2020 021) :</u>

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, soulignant la nécessité de désigner des délégués intercommunaux auprès des organismes extérieurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret:

Délégué titulaire : Monsieur Daniel POINCLOUX,

Délégué suppléant : Monsieur Jean-Claude CHANTEAU.

Syndicat de Production d'eau potable de la Sevinerie (SPEP) :

Délégués titulaires : Messieurs Daniel POINCLOUX, Norbert DA SILVA,

Dominique VERHNES.

.../...

Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers (SIERP) :

Délégué titulaire : Madame Marie-Pierre PILLOY,

Délégué suppléant : Monsieur Vincent FORMONT.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES:

- <u>14 Juillet</u>: En raison de l'épidémie du Covid 19, la fête du 14 juillet 2020 n'aura pas lieu. Cependant, la distribution des livres pour les enfants sera prévues.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 02/06/2020 Le Maire Daniel POINCLOUX